

# Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale

Autor(en): **Leuch, Annie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **8 (1920)**

Heft 106

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-255940>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

incontestable de la méthode qui consiste à soigner librement tous les malades, hommes ou femmes, dans des dispensaires gratuits. L'expérience faite par l'armée américaine est à cet égard bien caractéristique. Débarqués en France, les officiers américains crurent bien faire d'établir pour leur troupe le système de la maison de tolérance dont ils avaient le modèle sous les yeux. Très vite après, la santé des armées se révélait désastreuse, et renonçant à une méthode qui avait moralement comme physiquement de si déplorables effets sur les soldats, les chefs abolissaient près des camps la méthode de la réglementation et ouvraient des dispensaires qui ne tardèrent pas à faire descendre la courbe des maladies. Ce sont des expériences semblables qu'ont révélées les rapports des autres nations; de la France en particulier où, malgré les preuves les plus évidentes de l'absolue inefficacité de la police des mœurs et de la maison patentée, l'administration persiste dans ses vieux errements. Cependant, par l'Institut prophylactique du Dr Vernes qui a ouvert à Paris trois dispensaires, il y aurait un champ d'étude admirable, et une base déjà préparée pour inaugurer un système nouveau.

La caractéristique de cette Conférence a été d'apporter un résultat inédit sur ce qui s'est fait par les deux voies pendant la guerre et un éclatant témoignage aux principes établis depuis plus de 40 ans par la Fédération. Celle-ci voit avec joie que la règle absolue qu'elle veut faire adopter par le monde et qui consiste à respecter la liberté, à laisser à chacun sa responsabilité et à établir une morale et une justice égales pour les deux sexes, est une vérité fondamentale et que, peu à peu, le monde s'ouvre à ce principe et que ce qu'il considérait comme utopie et chimère, est une base solide sur laquelle il est possible d'édifier.

On a fait à la Conférence le reproche d'être trop uniquement médicale, et en effet les médecins y ont tenu une grande place. Il ne saurait aujourd'hui en être autrement; au point de vue moral la chose est jugée. Qui donc de nos jours pourrait encore défendre la maison de tolérance ou la police des mœurs comme sauvegarde de la moralité? C'est au point de vue de l'hygiène publique que certains esprits sont encore dans le doute, et nous espérons que la Conférence contribuera à les édifier entièrement sur le mensonge que recouvre le système de la réglementation.

Une séance publique a rempli la Salle Centrale. M<sup>me</sup> Avril de Ste-Croix et le professeur Uhde, de Graz, ont tous deux fait le procès des vieilles méthodes. Ils n'ont pu, pas plus que le président, M. de Graaf, s'empêcher de s'étonner que Genève, siège de la Société des Nations, la plus vieille démocratie, la ville de la Réforme, soit encore aujourd'hui le seul et dernier bastion de la réglementation en Suisse<sup>1</sup>.

E. F.-N.

*AVIS. — L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la suite de notre étude sur « La question des mœurs et la réglementation », d'après l'enquête de M. Flexner; comme la publication d'une étude de Mlle Jeanne Pittet sur « Les agentes de police en Angleterre ».*

## De-ci, de-là...

L'Union chrétienne de Jeunes Filles de Genève, dont la maison de vacances « La Coque » a réuni, au cours de ces deux derniers étés, 230 vacancières, dites joyeusement « Coquelinettes », organise maintenant pour celles-ci des réunions mensuelles avec causerie et libre discussion, le troisième mercredi de chaque mois, de 8 h. 1/4 à 10 h. 1/4 du soir, dans son local, Taconnerie, 5. De plus, et comme toutes les années, l'U.C.J.F. organise des cours de français, d'anglais,

<sup>1</sup> Cet article était écrit avant que soient connues les nouvelles que nous donnons plus haut. (Réda.)

d'allemand, de gymnastique. Prix: 3 fr. le cours. — Des groupes d'études et de discussion comme ceux de la Coque, auront lieu le samedi de 3 à 4 h., et de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2 (thé entre deux), à partir du samedi 6 novembre, et le vendredi soir tous les 15 jours, à partir du vendredi 29 octobre. Ces groupes ont pour but de développer notre capacité de réflexion et de jugement, notre vie sociale et morale, notre force de caractère; ils ont pour but de nous faire réfléchir à ce que nous demandons de la vie, à quoi nous voulons que notre vie serve, à élargir nos horizons spirituels. Chaque femme ou jeune fille y est la bienvenue!

E. de K.

\* \* \*

L'Union internationale de Secours aux Enfants nous prie de reproduire l'appel suivant:

A tous ceux qui possèdent ou collectionnent des timbres-poste!

L'Union internationale de Secours aux Enfants, qui s'honore du haut patronage du Comité International de la Croix-Rouge à Genève, se fait un devoir d'aviser tous ceux qui possèdent, collectionnent et échangent des timbres-poste dans le monde entier, qu'elle s'est adjointe en sous-commission l'Union Philatélique de Genève, qui, dans un but philanthropique, lui prêtera son concours désintéressé pour venir au secours des enfants dans les pays éprouvés par la guerre.

A cet effet, une collecte universelle de timbres-poste est organisée auprès de tous les collectionneurs, grands et petits, qui voudront bien remettre au Comité d'action leurs timbres doubles, les plus beaux, les plus rares, comme les plus modestes.

Le classement de tous ces timbres, leur répartition dans des albums, puis leur vente aux enchères, la revente des timbres ordinaires dits « au kilog », les entiers, les bandes, les enveloppes anciennes et actuelles, le tout placé sous le contrôle de personnalités officielles et marquantes dans le monde philatélique, sous le patronage de l'Union Philatélique de Genève, contribueront à apporter quelque soulagement aux malheureux enfants affamés, dénués de vêtements et de chaussures, affaiblis par des années de privations.

Et ils sont nombreux ces malheureux, ils se comptent par centaines de milles et millions, tant dans les régions dévastées de la France, l'Italie, la Belgique qu'en Europe centrale et orientale, en Arménie, etc., etc.

Vous tous qui collectionnez les timbres, renoncez à quelques-uns de vos doubles, sacrifiez-les pour une œuvre humanitaire de toute importance et nécessité, sauvez des milliers d'enfants!

Ce sacrifice ne déparera pas votre collection; bien au contraire, votre geste glorifiera ces deux mots: Philatélie et Philanthropie.

Collectionneurs du monde entier, marchands, amateurs, qui possédez dans quelque casier un vieux timbre, une vieille enveloppe affranchie, quelque beauté peut-être de vous ignorée, mais qui pour l'œuvre peut produire beaucoup, n'hésitez pas une minute à faire parvenir votre offrande généreuse sous pli chargé au siège de l'Union internationale de Secours aux Enfants, rue Massot, 4, Genève.

## Les Femmes et la Chose publique

### Chronique parlementaire fédérale

Les débats attendus depuis si longtemps sur les assurances sociales ont enfin eu lieu dans la session extraordinaire du mois de septembre. La priorité en cette matière revenait au Conseil national. Toute l'assemblée se disait être d'accord pour reconnaître la nécessité d'une assurance vieillesse, invalidité et survivants qui existe dans presque tous les pays d'Europe. Celui qui a travaillé pendant toute sa vie doit être mis à l'abri de la misère pour ses vieux jours ou en cas d'invalidité, et doit sentir sa famille entretenue tant que ses enfants ne seront pas en état de gagner à leur tour. Ce principe humanitaire posé, il reste à trouver le moyen de fonder cette grande œuvre sociale — et c'est là que les avis de nos députés diffèrent du tout au tout.

L'idée de soumettre au vote du peuple l'article de la Constitution introduisant les assurances sans y joindre le projet de recettes destinées à en payer les frais a été repoussée d'emblée. La question de la couverture avait été discutée longuement par la commission financière réunie à Kandersteg, il y a quelques semaines. Les idées étaient donc faites à ce sujet et les partis politiques avaient pris leurs positions avant le début de la session. Rien d'étonnant par conséquent à voir les rangs de la grande salle clairsemés et de constater que les orateurs étaient peu écoutés pour une cause qui aurait mérité l'intérêt de tous

nos députés. C'étaient de belles paroles pour la galerie — vide aussi du reste.

Tâchons maintenant de résumer les avis des groupes parlementaires les plus importants. La Commission était déjà divisée en une majorité et trois minorités. MM. Stadlin et Kuntschen sont les porte-parole de la majorité. Se rapportant à l'exposé financier de M. Musy, le premier rappelle que la Confédération doit envisager une dette annuelle de 150 millions de francs qui sera augmentée de 80 millions grâce à l'assurance sociale. Une taxe sur les coupons, sur les bénéfices extraordinaires, et l'augmentation des droits sur l'alcool feront face aux 150 millions qu'on espère du reste réduire à force d'économie. Mais les 80 millions nécessitent une source de revenus nouveaux: la Confédération, les cantons, et l'intéressé devront y participer. Il sera nécessaire de frapper non seulement le capital, mais encore le consommateur, car le capital sera déjà chargé dans la mesure du possible les années prochaines. Les cantons seront d'autant mieux dans la mesure de participer aux frais que l'assurance les déchargera d'une bonne partie de leurs charges en matière d'assistance.

La majorité de la Commission propose donc, d'accord avec le Conseil Fédéral, de faire prélever par les cantons un impôt sur la succession suivant des règles uniformes, mais laissant aux cantons les soins de la taxation. Cette perception d'une partie des héritages pour le bien public est une mesure très peu exploitée en Suisse et très rationnelle pour une caisse d'assurance, afin de partager ce que les uns reçoivent sans travail et sans peine avec ceux qui n'ont rien à attendre pour leurs vieux jours et leur famille. Les cantons auront à livrer une partie de ces revenus à la Confédération pour sa participation à la caisse d'assurance. C'est cette part d'impôt sur la succession perçue par les cantons et versée dans la caisse fédérale qui porte le nom bizarre de « contingents modernisés ».

Outre cet impôt direct sur la fortune, la Confédération couvrira ses frais de l'assurance par un impôt indirect, celui sur le tabac.

Il est excessivement difficile d'établir dès aujourd'hui des données exactes sur le coût et le rendement d'une entreprise aussi formidable. Le Dr Nabholz (Lucerne) s'y est essayé, et voici quelques-uns des chiffres ressortant de ses calculs que nous publions avec toute la réserve que demande un projet aussi vague. M. Nabholz suppose un versement annuel de l'intéressé de 40 fr., une contribution de 80 millions de la Confédération et des cantons, et il croit pouvoir payer une rente de 800 fr. aux vieillards et aux invalides et une rente de 500 fr. aux survivants.

Le point de vue de la majorité de la Commission rencontre en première ligne l'opposition des socialistes. Cette première minorité veut charger le capital en une beaucoup plus forte mesure et instituer avant tout l'impôt fédéral sur les successions, donc une mesure nettement centralisatrice. S'il faut en outre passer par un impôt indirect, cette minorité n'admet que le monopole du tabac pour être fidèle au principe de socialisation de la production. Le parti socialiste menace de rejeter tout le projet d'assurance sociale si le monopole du tabac n'est pas accepté.

M. Maunoir (Genève) demande, en homme prudent, que la Confédération puisse introduire successivement chacune des branches de ces assurances, et que la loi garantisse le libre choix de l'assurance à l'assureur. Lui et quelques collègues de la Suisse romande défendent avec vigueur le point de vue fédéraliste. Ils voudraient voir toute l'entreprise aux mains des cantons, avec subsides et sous la surveillance de la Confédération. Ils constatent en outre que le peuple suisse est encore bien peu chargé

d'impôts indirects et qu'on pourrait très bien en introduire de nouveaux pour éviter l'impôt semi-fédéral sur les successions. M. Bersier propose même le renvoi de l'article fiscal jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait trouvé une solution financière qui satisfasse mieux tous les partis que les « contingents modernisés ».

Une troisième minorité enfin reprend l'idée de l'initiative Rothenberger — initiative qui devra être soumise au vote populaire de toute façon du reste — et propose de prélever sur l'impôt de guerre un fonds de 250 millions ou plus, pour que l'assurance soit assurée de faire face aux dépenses des premières années où les rentes payées dépasseront nécessairement les revenus. Les députés argoviens qui préconisent la transformation de ce fonds pour la caisse d'assurance s'inquiètent peu du fait qu'une mesure pareille nécessitera une prolongation de l'impôt de guerre d'une période de quatre ans.

Les débats ont duré plus d'une semaine avec séances du matin, de l'après-midi, et du soir plusieurs fois. On put enfin passer au vote. Les propositions de la majorité l'ont emporté sur toute la ligne, celles des minorités furent rejetées. Une partie de l'amendement Maunoir a toutefois trouvé grâce: « La Confédération peut introduire successivement ou simultanément chacune des branches de cette assurance. »

En votation finale, l'arrêté fédéral a été adopté par 88 voix contre 44 et un grand nombre d'abstentions. La forte minorité rejetante se compose de socialistes, de fédéralistes, et des obstructeurs en principe, MM. Gelpke et Bopp. L'arrêté passera au Conseil des Etats et les propositions mûriront peu à peu dans tous les esprits. Il serait déplorable qu'une œuvre aussi grande échouât parce que les partis extrêmes ne savent pas faire les concessions indispensables pour arriver à une solution acceptable par tous.

A côté de cette question d'importance capitale, les deux Chambres ont abattu un travail considérable: M. de Rabours développe au National sa motion déposée en 1919 sur la création d'une commission parlementaire permanente des affaires extérieures pour démocratiser notre diplomatie. La motion est acceptée pour étude, mais M. Motta n'est pas ami de cette innovation. Si la diplomatie secrète est une erreur, explique-t-il, il est bien dangereux d'autre part de divulguer les négociations préparatoires qui doivent sauvegarder notre neutralité.

M. de Dardel dépose une motion qui invite le Conseil fédéral à présenter aux Chambres un projet d'arrêté abrogeant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1921 les pleins pouvoirs qu'il possède encore. Une interpellation Grimm critique la manière dont le Conseil fédéral a nommé les délégués de la Suisse à la Ligue des Nations et demande que ces nominations se fassent par l'Assemblée fédérale à l'avenir. M. Motta s'empresse de défendre sa délégation à Genève — cette fois! <sup>1)</sup> — et déclare qu'il est du ressort du Conseil fédéral de nommer et d'instruire les délégués du gouvernement suisse. — Ces trois motions nous semblent découler d'un besoin de notre Législatif de se mettre en évidence plus que cela n'a été possible durant les dernières années vis-à-vis de l'Exécutif.

Les deux Chambres votent successivement les statuts pour une caisse de retraite du personnel fédéral. Le Conseil national accepte ces statuts par 101 voix contre celle, unique, de M. Bopp! Fant-il s'en étonner si même un journal paysan affirmait, il y a peu de semaines, qu'aucune réforme importante n'avait été réa-

<sup>1)</sup> Car le Congrès suffragiste n'a pas vu le Président de la Confédération... (Rééd.)

lisée dans le domaine agrarien depuis des dizaines d'années sans se heurter à l'opposition entêtée du député de Bulach! <sup>1</sup>

Les Chambres donnent encore leur approbation à la participation de la Suisse aux crédits en faveur de l'Europe centrale. Ce crédit de 25 millions pour la Suisse a déjà passé la frontière sous forme de produits laitiers pour la somme de 11 millions. Le reste suivra. On fait toutefois sentir au Conseil fédéral que s'il a laissé parler son cœur en cette affaire, c'est bien le maximum de ce que la Suisse peut dépenser de la sorte et qu'il ne s'agira pas de recommencer.

Le Conseil des Etats a reconnu le danger qu'il y aurait à abolir prématurément toutes les restrictions relatives à l'entrée des étrangers en Suisse et n'a pas confirmé les décisions du Conseil national en cette matière. Il se prononce au contraire pour le maintien de la police des étrangers, mais facilitera l'entrée aux étrangers qui feront vivre notre industrie hôtelière.

Un grand rapport de gestion du Conseil fédéral a encore rempli une bonne partie de la session de cette Chambre.

Annie LEUCH.

### A propos de jeunes

La *Ligue des Jeunes Staufferacherinnen*, Association de jeunes filles suisses, dont le siège est à Berne, nous envoie un long appel que nous ne pouvons reproduire en entier, et dont nous résumons ci-après les points essentiels. Le but de la Ligue est de travailler à l'éducation gratuite de la femme comme mère et ménagère, et cela au moyen de cours de soirs, puis de véritables internats ménagers pour les jeunes filles auxquels leurs moyens ne permettent pas de suivre l'enseignement d'une école ménagère. Les fonds seront fournis par les cotisations des membres de différentes catégories. Le groupe de Berne s'est déjà formé et les cours organisés par lui commenceront dès cet automne, avec un programme différent pour les jeunes filles et pour les fiancées (!), sous les auspices de plusieurs personnalités du monde de l'enseignement, et des sociétés à but patriotique et économique.

\* \* \*

L'année dernière, le *Mouvement* avait l'occasion de constater un réveil féministe dans les Grisons en relatant la fondation d'une association de jeunes filles, les *Junge Bündnerinnen*. Féministe — il faut s'entendre! nous sommes encore aux débuts et bien loin du suffrage, qui est plutôt notre bête noire — ainsi que l'a montré la seconde assemblée annuelle de la société, qui a réuni, le dimanche 26 septembre, plus de 100 jeunes filles et femmes à Filisur. Un groupe restreint de déléguées et membres du comité a procédé dès le samedi soir à la revision des statuts, à l'élaboration du nouveau programme d'action. L'Association conserve nettement son caractère d'œuvre sociale. Les rapports des sections de Coire, Davos, Thusis et Zuoz, qui ont été les premières à se constituer, prouvent qu'il a déjà été accompli beaucoup de travail dans le genre de celui que font à Genève les groupes de Service social des paroisses. La vallée de Misocco a aussi une section avec un beau programme et des centaines de membres. Tout en cherchant à assembler assez de bonnes volontés pour suffire à toutes les demandes d'aide (ainsi l'organisation de la lutte contre la tuberculose qu'entreprend la Société d'utilité publique des femmes), les *Junge Bündnerinnen* s'efforceront de développer le côté intellectuel de leur association, de faciliter la formation, l'éducation des jeunes filles. Il faut naturellement agir en bon accord et se soutenir mutuellement, mais dans une indépendance presque absolue qui permette de s'adapter aux besoins de la ville et de la campagne, de chaque village presque, qui conserve une individualité propre. Il y a une question cependant qui intéresse également le pays entier. C'est celle des écoles ménagères qui fut étudiée dimanche. M<sup>lle</sup> Zellweger était venue de Bâle nous faire une conférence civique que l'on écouta avec beaucoup d'intérêt. L'année de service pour femmes, cependant, qui était comprise dans le sujet, est pour nous une conception bien lointaine. Ce qui nous manque, ce sont des maîtresses habitant le pays qui organisent dans leurs villages des

cours ménagers pour jeunes filles sorties des écoles. Il y faut du dévouement, car il est difficile d'éveiller l'intérêt pour ces institutions cependant si utiles, et les honoraires sont très bas. Espérons que l'appel lancé aux jeunes filles de bonne volonté ne restera pas sans réponse. — On récolte encore des adhésions au mouvement national des « Staufferacherinnen » qui poursuivent les mêmes buts que notre association. Puis l'on se quitta avec un joyeux « au revoir » et pleines d'ardeur à la tâche.

B. L.

\* \* \*

N. D. L. R. — Le *Mouvement Féministe* est une tribune trop librement ouverte à toute opinion féminine pour que nous n'ayons pas donné aux auteurs de ces communications l'occasion de faire connaître ces divers groupements. Mais nous tenons d'autre part à exprimer nos expresses réserves quant à ce mouvement, réserves que formulent en même temps que nous, nous le savons, des personnalités très influentes en matière d'éducation de la jeunesse féminine en Suisse allemande. Il y a, en effet, un grand danger, au moment où l'attention des jeunes filles devrait être attirée, leur conscience réveillée, sur l'impérieux devoir de toute femme de s'intéresser activement à la chose publique, d'élargir son horizon et de se préoccuper des grands problèmes qui se posent devant la conscience de chacun, à laisser croire à toute cette jeunesse, pleine de bonne volonté, mais d'inexpérience aussi, que le travail purement ménager et philanthropique est le but de la vie, et que le rôle de la femme suisse se borne à en bien accomplir les prescriptions. Gertrud Stauffacher savait, elle, voir plus haut et plus juste, comprenait mieux les tâches civiques qui incombent à la femme, et n'aurait pas été — peut-être bien? — ravie du marrainage que lui imposent depuis si longtemps toutes les Sociétés qui tendent à enfermer l'activité féminine dans un cercle étroit plutôt qu'à l'épanouir librement au grand soleil de la responsabilité comprise et acceptée par la citoyenne de demain.

ERRATUM. — M<sup>lle</sup> V. de Morsier nous prie de rectifier une erreur typographique dans son article sur le Conseil International des Femmes, paru dans notre dernier numéro (N° 105). Page 148, colonne 1, ligne 35, lire : *travaux pratiques*, au lieu de *travaux politiques*.

### OUVRAGES REÇUS

Dr N. WINTSCH-MALEEFF: *L'effort féminin aux Etats-Unis*. (Tirage à part de la *Grande Revue*; Paris, 1920.)

Nous signalons à nos lecteurs cette intéressante étude, due à la plume d'une des rares participantes de notre pays au Congrès médical international féminin de Washington, il y a une année. M<sup>me</sup> Wintsch-Maléeff, que les questions sociales intéressent autant que les questions médicales, a eu de la sorte une excellente occasion de voir de près le travail accompli par les Associations féminines aux Etats-Unis, et de se renseigner exactement à leur égard. Cette brochure sera lue avec grand profit par toutes celles qui désirent être au courant de l'activité sociale des femmes d'outre-Atlantique.



Association Nationale Suisse  
pour le Suffrage féminin

#### Communication du Comité Central.

Le C. C. a eu le plaisir d'enregistrer l'adhésion à notre Association d'une 19<sup>me</sup> Section, celle de Porrentruy, présidente M<sup>me</sup> Zahler, à laquelle il souhaite une cordiale bienvenue dans la famille suffragiste.

#### Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Le Comité de l'Initiative a déposé le 4 octobre en Chancellerie ses feuilles d'initiative constitutionnelle portant 2915 signatures légalisées par les mairies, soit plus de 400 que le chiffre fixé par la loi. Ainsi que nous l'avions toujours prévu, le déchet des signatures non valables de par la négligence ou les erreurs des signataires a donc été d'environ 400 également. Le Département de l'Intérieur procède actuellement — et avec une sage lenteur! — à la vérification des signa-

<sup>1</sup> On sait qu'au Conseil national, comme dans la campagne zurichoise, M. Bopp s'est montré l'adversaire irréductible et facétieux du suffrage des femmes. (Réd.)